



Identification de module

Titre	Gestion d'écurie de course		No	EPSC1
Prérequis	<p>CFC de professionnelle du cheval/professionnel du cheval ou formation équivalente et expériences professionnelles dans leur propre orientation</p> <p>Expérience de l'engagement de chevaux de courses dans une discipline de sport de courses. Licence de propriétaire-entraîneur de Galop Suisse, Swiss trot ou entraîneur certifié d'autres disciplines équestres.</p> <p>Il est avantageux de suivre, au préalable, les modules transversaux EPCT1, EPCT2, EPCT3, EPCT5, EPCT6 et EPCT7 ainsi que les modules techniques EPSC2 et EPSC4.</p>			
Compétence	<p>Les spécialistes du domaine équin avec brevet fédéral orientation chevaux de course travaillent en tant que propriétaire ou d'employé dirigeant dans une écurie de courses. Ils s'occupent du management (planification, organisation, conseil lors d'achats, détention, soins entraînement, engagements en courses) des chevaux de courses qui leur sont confiés, ainsi que de la gestion des collaborateurs et de l'encadrement des clients (par ex. achat et vente de chevaux de courses).</p>			
Contrôle des compétences	<i>Forme</i>	<i>Objet</i>	<i>Durée</i>	
	Examen écrit	Connaissances de base sport de courses, règlements, organisation, élevage.	75 minutes	
	Examen pratique	Décrire et juger un cheval de course ainsi que décrire son aptitude d'utilisation comme cheval de course.	15 minutes	
Niveau	<i>(à compléter dès l'entrée en vigueur de d'ordonnance sur le cadre national des certifications pour les diplômés de la formation professionnelle)</i>			
Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Expliquer les dispositions du règlement national des courses pour l'engagement de chevaux de courses. 2. Expliquer les règlements des courses de nos pays voisins avec les différences par rapport au règlement national et citer les sources pour consulter ces règlements (préparation et déroulement d'un départ à l'étranger). 3. Expliquer les différentes fonctions, des membres de la direction des courses et des fonctionnaires, et leurs compétences (savoir à qui s'adresser en cas de questions ou de problèmes). 4. Prendre des décisions sûres et économiques lors de l'achat d'un cheval et les justifier sur la base de la connaissance du règlement d'élevage des chevaux de courses national et international ainsi que de l'expérience dans l'évaluation des chevaux (extérieur, aptitude et potentiel). 5. Être sûr de soi dans le comportement avec les propriétaires et en public, faire valoir de façon convaincante les décisions et informer objectivement. 6. Dans le comportement avec des propriétaires de chevaux, surmonter des situations problématiques de manière orientée vers la solution. 7. Définir et justifier les relations publiques pour sa propre écurie de courses et le sport de courses de chevaux. 			
Reconnaissance	<p>Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel de spécialiste du domaine équin orientation chevaux de course.</p> <p>Attestation pour les participantes et participants qui ont réussi le contrôle de compétences.</p>			
Durée de validité du module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétences	7 ans	



Identification de module

Titre	Entraînement chevaux de course		No	EPSC2
Prérequis	<p>CFC de professionnelle du cheval/professionnel du cheval ou formation équivalente et expériences professionnelles dans leur propre orientation</p> <p>Expérience de l'engagement de chevaux de courses dans une discipline de sport de courses. Licence de propriétaire-entraîneur de Galop Suisse, Swiss trot ou entraîneur certifié d'autres disciplines équestres.</p> <p>Il est avantageux de suivre, au préalable, le module transversal EPCT1.</p>			
Compétence	<p>Les spécialistes du domaine équin avec brevet fédéral orientation chevaux de course planifient, organisent et supervisent l'entraînement systématique et individualisé de l'entraînement de leurs propres chevaux ou de chevaux de courses confiés. À cet effet ils organisent l'entraînement en respectant les besoins des chevaux, adaptent individuellement les méthodes d'entraînements aux chevaux et désignent les moyens auxiliaires appropriés. Ils encadrent et supervisent les collaborateurs lors du travail d'entraînement. La surveillance de l'entraînement englobe la détection de maladies, blessures, de problèmes physiques et psychiques, ainsi que la mise en place de mesures ciblées (prévention, premier secours, traitement).</p>			
Contrôle des compétences	<i>Forme</i>	<i>Objet</i>	<i>Durée</i>	
	Travail écrit	Planification, organisation et réalisation d'entraînement pour différentes sortes et tranches d'âge de chevaux de courses (plat/obstacles, sprinter/cheval de fond, attelé/monté) inclus détention, gestion et engagement en courses avec utilisation de possible moyen auxiliaire ainsi que justifier et documenter les décisions prises (grosseur 10-15 pages A4).	4 semaines	
	Examen oral	Exposé sur une maladie ou blessure au choix (symptôme, cause, possibilités de traitement et prévention).	15 minutes	
Niveau	<i>(à compléter dès l'entrée en vigueur de d'ordonnance sur le cadre national des certifications pour les diplômés de la formation professionnelle)</i>			
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer les méthodes d'entraînement courantes et reconnues aujourd'hui (l'entraînement par intervalle, de vitesse et d'endurance, les méthodes spécifiques et non spécifiques, la quantité d'entraînement, l'entraînement dans le terrain/piste d'entraînement) au moyen de leurs différences, particularités et dispositions pour la course. • Expliquer l'usage et la qualification des méthodes d'entraînement pour les différentes disciplines de courses et types de chevaux de courses. • Connaître et appliquer correctement les moyens auxiliaires autorisés dans le sport des courses de chevaux suisse (embouchures/brides, ferrage, sulky/harnais, utilisation de la cravache et autres ustensiles). • Connaître et respecter le règlement antidoping. • Identifier les symptômes de problèmes psychiques et physiques chez l'athlète cheval de courses (stress, surmenage, détention, alimentation, transport), expliquer les origines correspondantes en plus énumérer et expliquer les mesures ciblées de préventions et de traitement. • Identifier les symptômes des maladies les plus importantes chez le cheval de courses et expliquer les causes ainsi que les possibilités de prévention, décrire, justifier et appliquer les mesures de soins immédiates ciblées. • Identifier les symptômes des blessures les plus importantes chez le cheval de courses et expliquer les causes ainsi qu'expliquer, justifier et appliquer les possibilités de prévention, les premiers secours ainsi que les mesures de traitement et de réhabilitation. 			
Reconnaissance	<p>Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel de spécialiste du domaine équin orientation chevaux de course.</p> <p>Attestation pour les participantes et participants qui ont réussi le contrôle de compétences.</p>			
Durée de validité du module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétences	7 ans	



Identification de module

Titre	Formation des jeunes chevaux de courses		No	EPSC4
Prérequis	<p>CFC de professionnelle du cheval/professionnel du cheval ou formation équivalente et expériences professionnelles dans leur propre orientation</p> <p>Expérience de l'engagement de chevaux de courses dans une discipline de sport de courses. Licence de propriétaire-entraîneur de Galop Suisse, Swiss trot ou entraîneur certifié d'autres disciplines équestres.</p> <p>Il est avantageux de suivre, au préalable, les modules transversaux EPCT6 et EPCT7 ainsi que le module technique EPSC1.</p>			
Compétence	<p>Les spécialistes du domaine équin avec brevet fédéral orientation chevaux de course planifient, organisent et surveillent la formation ciblée et individualisée des jeunes chevaux confiés pour le sport de course. Ils évaluent et documentent l'état et le développement de la formation en accompagnant le processus (progrès, dérangement, difficultés de motivation et d'apprentissage), décident sur ces bases de l'adaptation de la formation et ordonnent les mesures nécessaires. Ils accompagnent et surveillent les collaborateurs lors du travail de formation.</p>			
Contrôle des compétences	<i>Forme</i>	<i>Objet</i>	<i>Durée</i>	
	Travail écrit	Documenter la planification, l'organisation et l'évaluation de la formation d'un cheval de courses personnel ou confié pour une des disciplines de sport de course. Refléter les décisions prises, les difficultés rencontrées et leur solution ainsi que le résultat obtenu. (longueur 10-15 pages de format A4).	4 semaines	
	Examen oral	Présenter le dossier aux experts et répondre à leurs questions.	30 minutes	
Niveau	<p>(à compléter dès l'entrée en vigueur de d'ordonnance sur le cadre national des certifications pour les diplômés de la formation professionnelle)</p>			
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer les caractéristiques et exigences relatives aux chevaux de courses pour les différentes disciplines et les critères d'évaluation d'un jeune cheval. • Évaluer l'aptitude d'un jeune cheval pour le sport de courses et son niveau de formation sur la base de critères reconnus. • Compte tenu de l'évaluation élaborer un concept de formation de base (travail au sol, longe, double longe). • Expliquer les méthodes et manière de procéder courantes pour le débouillage à la selle/attelage de jeunes chevaux. • Expliquer, justifier et appliquer de manière ciblée les méthodes et manière de procédé pour la préparation d'un jeune cheval à son premier engagement en course, (optimisation du mouvement, entraînement aux stalles de départ pour les galopeurs, départ à l'élastique et à l'autostart pour les trotteurs, entraînement en groupe, entraînement sur des sols différents ainsi que les pistes à main droite et gauche). • Expliquer et appliquer de manière ciblée lors de la formation, les méthodes d'entraînement spéciales pour le sport de courses (stalles de départ, procédé de départ chez les trotteurs) ainsi que les possibilités de promouvoir les mouvements, l'équilibre et la charge par des entraînements sur différentes surfaces. • Identifier les symptômes inhibant la motivation et la performance ainsi que les comportements difficiles des chevaux de courses et évaluer les causes individuelles. Expliquer, justifier et appliquer des mesures ciblées pour la poursuite concrète de la formation. 			
Reconnaissance	<p>Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel de spécialiste du domaine équin orientation chevaux de course.</p> <p>Attestation pour les participantes et participants qui ont réussi le contrôle de compétences.</p>			
Durée de validité du module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétences	7 ans	



Identification de module

Titre	Enseignement cavaliers et meneurs de course		No	EPSC5
Prérequis	<p>CFC de professionnelle du cheval/professionnel du cheval ou formation équivalente et expériences professionnelles dans leur propre orientation</p> <p>Licence de propriétaire-entraîneur de Galop Suisse, Swiss trot ou entraîneur certifié d'autres disciplines équestres.</p> <p>Il est avantageux de suivre, au préalable, le module transversal EPCT4 ainsi que les modules techniques EPSC1 et EPSC2.</p>			
Compétence	<p>Les spécialistes du domaine équin avec brevet fédéral orientation courses de chevaux enseignent et coachent cavaliers de courses ou driver et les chevaux dans la discipline correspondante. Ils utilisent à cet effet leurs compétences professionnelles des disciplines de courses et associent à celles-ci des compétences pédagogiques (didactique, méthodique). Ils forment pratiquement des apprentis en entreprise selon les directives des sports de courses.</p>			
Contrôle des compétences	<i>Forme</i>	<i>Objet</i>	<i>Durée</i>	
	Examen oral	Exposé sur un thème librement choisi de ce module, suivi d'un entretien avec les experts sur le thème choisi.	30 minutes	
	Examen pratique	Présentation d'une séquence d'enseignement choisie.	30 minutes	
Niveau	<i>(à compléter dès l'entrée en vigueur de d'ordonnance sur le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle)</i>			
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer les exigences au cavalier de courses/driver et critères d'évaluation de l'aptitude de candidats pour les courses de chevaux. Sur cette base, évaluer l'aptitude de candidats. Justifier la décision concernant des cavaliers inaptes. • Élaborer un plan global d'enseignement individuel compte tenu du niveau du candidat. Fixer les objectifs et le déroulement de l'enseignement • Planifier et mettre en pratique les différentes leçons de formation et d'entraînement. • Documenter des leçons d'enseignement (objectifs, approche) ainsi qu'expliquer et justifier l'évaluation de la leçon (critères, procédures) avec feedback aux élèves. • Expliquer les techniques ciblées pour monter en course et à l'entraînement et justifier le choix des méthodes utilisées pour enseigner et transmettre aux employés et aux cavaliers • Former et faire progresser les collaborateurs spécifiquement dans la technique, axée sur la performance, d'entraînement de course et de course montée et attelée. • Amener les personnes à former et les chevaux qui leur sont confiés aux limites de leurs performances individuelles en respectant l'aspect mental. • Expliquer les bases des méthodes d'entraînement, la planification des courses, la méthodologie et stratégie de courses aux apprentis et les encadrer individuellement lors de leur application. • Planifier et organiser l'entraînement et les engagements en courses individuellement. • Évaluer les performances de cavaliers de courses/driver et de chevaux en formation ainsi que favoriser leur motivation et leurs dispositions aux performances grâce à des mesures ciblées et personnalisées. • Attirer l'attention des cavaliers de course sur la nécessité du sport de compensation et les sensibiliser sur leur forme physique personnelle (y compris la diététique) ainsi que les conseiller lors de l'élaboration et la mise en place de mesures précises. 			
Reconnaissance	<p>Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel de spécialiste du domaine équin orientation chevaux de course.</p> <p>Attestation pour les participantes et participants qui ont réussi le contrôle de compétences.</p>			
Durée de validité du module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétences	7 ans	